

## Programme de Formation

# Utiliser le biocontrôle dans une démarche de protection intégrée

### Organisation

**Durée :** 10 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

### Contenu pédagogique



#### **Public visé**

L'ensemble des acteurs de la filière : conseillers des organisations professionnelles agricoles, du développement et de la coopération, techniciens de firmes phytopharmaceutiques et prestataires de service en expérimentation, enseignants, ...



#### **Objectifs pédagogiques**

- Définir et comprendre le biocontrôle pour savoir l'utiliser dans une démarche de protection intégrée
- Appréhender la réglementation autour du biocontrôle (mise sur le marché, utilisation, certiphyto, agrément,...)
- Connaître les différents produits de biocontrôle (modalités d'action, préconisation d'utilisation) et leurs limites

*Le biocontrôle sera abordé dans son intégralité et ne se limitera pas aux produits inscrits sur la liste définie par le Ministère chargé de l'Agriculture.*

*Les filières des participants seront privilégiées et les cas pratiques seront abordés sous l'angle des solutions autorisées.*



#### **Prérequis**

Connaissances de base en biologie



#### **Description**

##### **Présentation de la formation et tour de table**

##### **Définir et comprendre le biocontrôle pour savoir l'utiliser dans une démarche de protection intégrée**

- La protection intégrée et ses différents principes : définir et situer les 4 grandes familles du biocontrôle et la lutte biologique dans le contexte de la protection intégrée au travers des principes 1 (prévention) et 4 (méthodes alternatives).
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un contexte de protection intégrée : quels sont les impacts de l'intégration de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de programme avec utilisation de moyens de biocontrôle ?
- Biocontrôle et AB : quels points communs et quelles différences ?

**Appréhender la réglementation autour du biocontrôle (mise sur le marché, utilisation, certiphyto, agrément...)**

- Biocontrôle, liste biocontrôle, substances de base, substances à faible risque, biostimulants, PNPP, stimulateurs de défense des plantes, CEPP : cadre réglementaire européen et français et cadre particulier concernant les macro-organismes
- Impact de la réglementation sur l'utilisation des produits de biocontrôle : les produits de biocontrôle sont des produits phytopharmaceutiques. Quelles différences réglementaires y-a-t-il entre les 2 (agrément, certiphyto, conséquences de la loi d'avenir agricole et de la loi Egalim)

### **Connaître les différents produits de biocontrôle (modalités d'action, préconisation d'utilisation) et leurs limites**

- Macro-organismes : quels organismes (insectes, acariens, nématodes) pour quelles utilisations ?
- Micro-organismes : quels organismes (virus, bactéries, champignons) pour quelles utilisations ?
- Médiateurs chimiques : quels types de substances (phéromones, kairomones) pour quelles utilisations (monitoring, piégeage de masse, répulsifs, push-pull, confusion) ?
- Substances naturelles : quels types de substances (animale, végétale, microbienne, minérale) pour quelles utilisations (lutte directe, lutte indirecte) ?

### **Appliquer le biocontrôle dans son contexte**

Cas concrets dans les filières concernées par les participants parmi :

- grandes cultures,
- arboriculture,
- viticulture,
- cultures légumières et ornementales de plein champ,
- cultures légumières et ornementales sous abris,
- cultures tropicales,
- JEVI

### **Conclusion et évaluation de la formation**



#### ***Equipement nécessaire***

Ordinateur portable avec accès internet



#### ***Modalités pédagogiques***

- Formation en salle avec diaporama projeté par vidéoprojecteur
- Exposés, témoignages, études de cas



#### ***Supports pédagogiques***

PDF de la formation fourni en début de session



#### ***Modalités d'évaluation***

- Questionnaire de positionnement
- Évaluation des compétences acquises lors de la formation par des quiz et exercices pratiques
- Évaluation de la formation par un questionnaire de satisfaction

## **Informations complémentaires**



#### ***Moyens de suivi et formalisation à l'issue de la formation***

- Émargement par 1/2 journée
- Certificat de réalisation transmis par courriel à l'issue de la formation



#### ***Informations sur l'admission***

Délais d'accès : vous pouvez vous inscrire jusqu'à 3 semaines avant la formation. Au-delà, merci de nous contacter



### ***Informations sur l'accessibilité***

Afin que cette formation soit accessible à tous, nous invitons les personnes qui ont besoin d'aménagements à nous le signaler en contactant directement notre référent handicap : nous contacter